CONTRAT DE BAIL

Entre les soussignés
Agissant au nom et comme mandataire : **MONSIEUE FOFANA AMIDOU** **Cel : 0545524273**

Domicilié à Abidjan,
Propriétaire, désigné dans tout ce qui va suivre : « le bailleur »

D' une part

Et la société KHD ENTREPRISE représentée par.
MONSIEUR AKIM OLAGOKE **Cel : 0709247064**
Locataire, désigné dans tout ce qui va suivre : « le preneur »

D'autre part

DESIGNATION

Il est précisé que le local à usage d'un bureau situé Le siège social est fixé à : **ABIDJAN/ plateau, a cote de la coopec, 05 BP 474 Abidjan 05, LOT : 01, Ilot : 01**

DUREE

Le présent bail est fait pour une durée **de 1 an renouvelable, du** 21 AOUT **2023 au** 20 AOUT 2024.

PRIX :

Le présent bail est consenti et accepté moyennant le loyer de cinquante mille **(60 000) F CFA par mois.**

CLAUSES ET CONDITIONS

Le présent bail est fait aux clauses et conditions précédemment accepter par les deux parties.

CAUTION ET GARANTIE

LE BAILLEUR encaissera la somme forfaitaire de cent vingt mille **(120.000) F CFA** comme garantie de loyer.

REGLEMENT URBAIN

Le preneur devra se conformer aux règlements et texte en vigueur sur l'habitat, et à toutes les prescriptions de police, voiries et d'hygiène.

ANNULATION DU CONTRAT

Ce présent contrat s'annule si et seulement si, le preneur ne respecte pas les clauses et conditions Définis plus haut, auquel cas le bailleur se verra obliger de l'expulser sans préavis et sans Remboursement.

Fait à Abidjan le 21/08/2023

Le bailleur **Le Preneur**